

Avis annulant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation pour les règlements VL-2020-769 et VL-2020-770

Veillez prendre note que les consultations écrites en cours du 10 au 24 décembre 2020 remplaçant les assemblées publiques de consultation sont annulées en raison de problèmes techniques.

Les règlements concernés par ces consultations écrites sont les suivants :

- *Projet de Règlement VL-2020-769 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, triamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux marges (tous les districts).*
- *Projet de Règlement VL-2020-770 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux marges (tous les districts).*

Ces consultations écrites seront reprises dès le début janvier 2021. À cet effet, nous vous invitons à consulter le site Web de la Ville où un avis public sera publié dès la première semaine de janvier 2021 pour annoncer les nouvelles dates.

Une copie de ces règlements est disponible sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information: 450 463-7013.

Longueuil, le 16 décembre 2020.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil